

Apostille

*" Le devenir est
désormais
problématisé et le sera
à jamais "*

Jan Patočka

Périscope

Redevenir auteurs pour garder la trace

Avec les journées ensoleillées, sur les parvis et sur les terrasses, dans les halls d'hôpitaux comme dans les salles de repos, la vie semble reprendre son cours. Le rythme de crise s'efface au profit du quotidien. L'hôpital reprend avec prudence son activité « d'avant ».

Le temps est à la reconnaissance et aux distinctions par les pouvoirs publics. Ces « primes » et ces « médailles » valorisent-elles l'engagement des professionnels ?

« Nous avons fait notre travail »... et bien plus encore. Les gestes de reconnaissance devront s'accompagner des traces. Traces de ces « moments » où la force collective a été déployée. Traces de ces instants où « rien n'était plus comme avant ». Traces de cette expérience inédite qui pourraient permettre de penser les changements de demain dès aujourd'hui.

Dans cette période entre-deux - que l'on dit propice à la refondation - nous devons garder trace :

- trace de la formidable mobilisation qui nous a animé durant la crise, à la fois dans l'intelligence collective face aux situations et à la fois dans l'expertise des soignants, et l'excellence in fine de l'hospitalisation française,
- trace de l'intensité de rassemblement des acteurs,
- mais aussi trace des difficultés de cohérences des actions et de la nécessité sans cesse de trouver des coordinations d'activité et des coopérations de personnes.

S'autoriser à témoigner, c'est aussi s'« auteuriser » à penser son expérience, à donner une dimension clinique à son activité professionnelle, à mettre en mots sa pensée, pour expliquer plus et mieux comprendre. Garder trace c'est devenir auteur, c'est trouver le sens aux actions, c'est faire montre de l'inédit, c'est valoriser l'expérience individuelle et collective, c'est connaître, reconnaître et faire connaître.

Alors professionnels de santé et patients, ensemble devenons et redevenons auteurs, pour témoigner pour que demain soit riche de nos forces d'hier.

Pierre-Henri HALLER, Président

Sommaire

- PERISCOPE
- AU CŒUR DU METIER p. 2 & 3
Témoignage SSR & #CoVid19
- BREVES p. 4
- EVENEMENTS p. 5 à 12
 - #SégurDeLaSanté & Etats Généraux de la Kinésithérapie
 - JNKS 2020 ... le Programme

www.cnks.org



Directeur de publication
Pierre-Henri Haller
Rédacteur en chef
Yves Cottret
Comité de rédaction
Valérie Corre, Christophe Dinet,
Andrée Gibelin, Julien Grouès

Au cœur du métier

La Situation Sanitaire Exceptionnelle liée au CoVid19 affecte tous les professionnels de santé en ville comme à l'hôpital ou en SSR.

Après les témoignages de collègues dans les colonnes de Kinéscope la lettre n°1 et n°2



c'est au tour de Sandrine, cadre

kinésithérapeute d'un SSR du sud de la France, de nous faire part de son retour d'expérience au sujet de la mise en place et du fonctionnement d'une unité post-covid en SSR.

Au sein de notre établissement, le projet d'ouverture d'une unité post covid est né suite aux sollicitations de différentes structures voisines. Le but étant de proposer aux patients, issus de services covid+ ou de soins post réa, et ne pouvant regagner leur domicile dans l'immédiat, des prises en charge adaptées à leur besoin et notamment au déconditionnement à l'effort.

Afin de préparer la mise en place de cette activité quelques réunions ont permis de définir l'organisation du service, en terme de temps de travail, personnel dédié, matériel de rééducation et équipement de protection.

Deux mi-temps de kinésithérapie ont été retenus pour intervenir l'après-midi, et libérer le matin, qui était dédié à la réalisation des soins médicaux et infirmiers, dans le but de favoriser la coordination des soins.

Le recrutement de l'ensemble du personnel dédié à ce service a été réalisé sur la base du volontariat. Les postulants ont été bien plus nombreux que les postes à pourvoir...

Ainsi, le mardi 14 avril le service post-covid de notre établissement débutait son activité en accueillant ses 3 premiers patients.

Les entrées se sont succédées pour accueillir au total une trentaine de patients, avec une moyenne de patients présents comprise entre 10 et 13. Cette ouverture a permis de lever les interrogations en lien avec le profil des patients attendus.

Parmi l'ensemble de cette patientèle il existe une part importante de personnes en situation d'obésité, pour lesquelles les prises en charge ont pu être adaptées concernant les soins mais également le matériel (lit, lève malade, fauteuil roulant etc.). Nous n'avions pas suffisamment anticipé cet aspect. Toutefois, la réactivité de chacun a permis de réunir et de faire parvenir le matériel adéquat dans les plus brefs délais.

Les patients admis sont très différents en terme d'âge et de pathologie associée, mais présentent tous une fatigue importante qui les rend pour la plupart dépendants lors leurs auto-soins ainsi que pour les transferts.

Le déconditionnement à l'effort est majeur, et pour la grande majorité d'entre eux, ils sont porteurs d'un syndrome respiratoire restrictif important.

Les prises en charge de kinésithérapie s'établissent donc selon deux axes majeurs : le

reconditionnement à l'effort et le travail respiratoire.

Concernant le premier axe, le kinésithérapeute accompagne le patient, selon son degré de dépendance, depuis l'aide au transfert, la reprise de la marche jusqu'au renforcement musculaire. Les séances courtes et répétées sont privilégiées, permettant de gérer au mieux la fatigue ainsi que la dyspnée du patient.

Concernant le second axe, il est proposé un travail de prise de conscience respiratoire et de mobilisation des volumes. Dans ce contexte, nous avons largement eu recours à des appareils de type Voldyne.

Au sein du service, du matériel de rééducation (motomed, cybex) a été installé pour répondre en partie aux besoins des patients déconditionnés. De plus, la priorisation des prises en charge se réalise de façon concertée au sein d'une équipe pluridisciplinaire, apportant de la

souplesse dans l'organisation des soins et respectant d'avantage l'état de fatigue du patient. Les relations et échanges entre professionnels de santé sont largement favorisés par une équipe réduite et la concentration sur un même lieu de multiples compétences. Des retours très positifs sont verbalisés par l'ensemble des professionnels en lien avec la qualité et la facilité des échanges interdisciplinaires ; « l'ambiance de travail y est excellente ».

Cette expérience a également été l'occasion d'utiliser de nouveaux supports de communication encore peu développés dans nos prises en charge en SSR, notamment la visioconférence. Cette dernière était utilisée tous les jours à 14h pour les transmissions avec le médecin et l'ensemble des professionnels de santé. Ce mode de communication a également été utilisé pour des prises en charge plus spécifiques comme la neuropsychologie.

L'unité fonctionnait comme un « sas avant retour à domicile » ou réorientation vers une autre unité de soins pour intensification de la prise en charge en rééducation. En effet, les patients exprimaient largement un contexte « d'enfermement, psychologiquement mal vécu » avec lequel ils souhaitaient rompre au plus vite pour retrouver leur domicile ou un « service normal ».

La plupart des patients ont exprimé le souhait de rejoindre leur domicile dès que cela était envisageable d'un point de vue autonomie, soit environ une dizaine de jours. Les autres ont poursuivi leur rééducation le plus souvent dans le service de réadaptation cardiaque de notre établissement, dans lequel les équipements du plateau technique répondaient au projet du patient.

Ce service a clôturé son activité la dernière semaine de mai 2020.

**Vous êtes kinésithérapeute, cadre kinésithérapeute,
ou autre professionnel de santé rééducateur
ou encore infirmier ou aide-soignant
travaillant en milieu hospitalier de rééducation ou dans un SSR
et vous souhaiteriez témoigner de votre activité - au quotidien -
dans le secteur de la réadaptation
Contactez-nous via cnks.org**

BREVES

Rencontres du dernier trimestre avec :

- le pôle RH -FHF à propos de la démographie hospitalière et du projet d'AK/ASR ;
- Stéphane LE BOULER à propos du décret sur les expérimentations interprofessionnelles dans le cadre de l'universitarisation ;
- une délégation du CNOMK à propos des Etats Généraux de la Kinésithérapie et du #SégurDeLaSanté.

FP Hospitalière :

➤ de la notation à l'entretien professionnel

Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 [paru au JORF n°0145 du 14 juin 2020 texte n° 11] relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière. Une autre approche de l'appréciation de la valeur professionnelle !? *

➤ de la prime Covid19

Décret n° 2020-698 du 8 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et ... dans le cadre de l'épidémie de covid19 Un risque de restriction des bénéficiaires ... !? *

* [« **KINESCOPE La Lettre et L'Esprit des lois** », à paraître le 15 Juillet, reviendra sur ces textes.]

Formation Initiale : de nouvelles places en Ile de France mais aussi et surtout ancrées dans un territoire.

Un nouvel IFMK à Meaux , l'IFMK EP (de l'Est Parisien), accueillera 29 étudiants dès septembre 2020. L'UPEC (Université Paris Est Créteil) elle aussi bénéficie de 29 étudiants. Liens universitaires et interprofessionnalité sont au rendez-vous de ces projets. Le CNKS s'en réjouit et trouve très intéressant ces ancrages territoriaux qui (dé)montrent l'intérêt des instances loco-régionales pour la profession.

Instances du CNKS de janvier à juin 2020

Réunions du Bureau National

- mercredi 8 janvier
- mercredi 29 janvier
- mercredi 19 février
- mercredi 11 mars
- mercredi 15 avril
- mercredi 29 avril
- mercredi 13 mai
- mercredi 27 mai
- mercredi 3 juin

Réunion du Conseil

- samedi 21 mars
- samedi 10 avril
- samedi 13 juin 2020

Vous souhaitez en savoir plus sur nos réflexions & propositions pour le métier ? contribuer, participer, adhérer ?

Rendez-vous sur CNKS.org

Le Conseil d'Administration réuni le samedi 13 juin 2020 a :

- * validé le programme définitif des JNKS 2020 [séminaire en de rentrée en 6 visio-conférences les 17 & 18 septembre 2020]
- * réaffirmé ses axes stratégiques dont ses « 7 impératifs » publiés pour le #SégurDeLaSanté
- * validé l'engagement dans une Stratégie Nationale de Réadaptation & Professions Alliées.

Ce même conseil d'administration a expressément :

- mandaté le bureau national pour poursuivre et intensifier la production et la promotion de dossiers didactiques liés au métier de kinésithérapeute salarié,
- validé le projet de communication, d'études et d'enquêtes 2020-2021,
- souhaité que la dynamique sur ces projets socles s'inscrive si possible en convergence avec les organisations libérales et le cmk et/ou les organisations syndicales de salariés,
- et que ces projets socles soient largement diffusés *.

* [« **KINESCOPE La Lettre et L'Esprit du CNKS** » n°4 & n°5 à paraître les 15 juillet et 15 sept. s'en feront l'écho]

EVENEMENTS

#SEGUR DE LA SANTE & EGK : UN POUR TOUS ! TOUS POUR ?

Retour sur la démarche et ses effets :

Dès l'annonce de la tenue de cette concertation le bureau du CNKS avait rédigé le 24 mai et publié dès le 25 mai un communiqué de presse comportant les « 7 impératifs » pour une valorisation du métier de kinésithérapeute salarié, hospitalier (cf. pages 6 et 7).

A l'initiative du CNOMK, la proposition de tenir urgemment des Etats Généraux de la Kinésithérapie, fit - après quelques tergiversations sur le temps contraint et la méthode - l'objet d'un autre communiqué de presse signé in fine le 26 mai par 8 organisations professionnelles (ALIZÉ, CMK, CNKS, CNOMK, FFMKR, FNEK, OBJECTIF KINE, SNIFMK, SNMKR, UNAKAM) (cf. page 8).

Le 2 juin par visio-conférence en présence des présidents des organisations professionnelles et de différents collègues invités par le CNOMK il a été convenu d'un groupe de travail des seules Organisations Professionnelles ayant pour mission d'élaborer un document de synthèse des propositions consensuelles.

Au terme de ce marathon en temps contraint a été signé par l'ensemble des organisations un texte consensuel de base que les organisations compléteront à mesure et à l'aune de leurs orientations (cf. pages 9 et 10).

Le CNKS poursuit cette première étape par ses contacts avec les tutelles et le développement de ses dossiers qui feront l'objet de communication lors de nos prochaines JNKS - séminaire en 6 visio-conférences - **des 17 et 18 septembre 2020** (cf. pages 11 & 12).

#Segur de la Santé : consultation en ligne

Dans le cadre du Ségur de la Santé, une consultation en ligne sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé est en ligne jusqu'au 22 juin à destination des professionnels, soignant ou non-soignant travaillant en établissement sanitaire, médico-social, ou bien en ville.

Ce questionnaire ainsi que les travaux menés « serviront à bâtir les fondations d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple » <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/segur-de-la-sante-consultation-en-ligne>

CHANGER DE CULTURE :
UN ETAT D'ESPRIT
UN RESPECT DE L'ALTERITE
AU DELA DES BARRIERES,





Collège National de la Kinésithérapie Salariée

COMMUNIQUE DE PRESSE
2020.05.25

#SEGUR DE LA SANTE

l'occasion de (re)valoriser l'ensemble des acteurs hospitaliers
au rang desquels les kinésithérapeutes & de repenser la Réadaptation

Le Collège National de la Kinésithérapie Salariée, en marge d'autres composantes de la profession, attire l'attention des pouvoirs publics, des tutelles et des organisations représentatives des salariés, sur les 7 impératifs qu'il juge nécessaires et indispensables pour valoriser le métier de kinésithérapeute salarié, en termes de carrière et en termes d'utilité sociale et médico-économique.

Pour le CNKS la revalorisation du salaire de l'ensemble des hospitaliers et au sein de ceux-ci l'ensemble des soignants paramédicaux des Hôpitaux publics et privés est indispensable et incontournable pour maintenir la confiance ...et l'était déjà avant la crise ! **Un salaire d'embauche à 2.000€ nets** serait la juste reconnaissance du niveau d'études et de qualification de ces professionnels.

Cependant cette juste revendication nécessaire pour conforter l'attractivité théorique de l'Hôpital, fleuron et fer de lance de l'excellence de notre système de santé malgré ses nombreuses insuffisances, **ne se suffit pas pour être totalement efficiente.**

Pour le CNKS la question de **l'attractivité** est aussi et surtout un sujet de **fidélisation** quelle que soit la **Profession de santé, médicale ou paramédicale.**

Dans ce cadre les travaux menés depuis 25 ans par le CNKS (et antérieurement par l'ANKS et le SNKS dont il est issu) dont entre autres mais notamment la **monographie Kinésithérapeute métier sensible du Ministère de la Santé**, nos propositions de chantiers - à mettre en œuvre pour pérenniser et potentialiser une dynamique de Réadaptation d'excellence - sont résumés dans les 7 impératifs ci-après qui devraient s'inscrire dans les réflexions des pouvoirs publics, des fédérations patronales et des organisations représentatives des personnels :

- 1) rendre les **études gratuites**, par des dispositifs croisés de financement état-région-employeurs, pour éviter le tropisme libéral sous la seule raison du remboursement de frais d'études ;
- 2) d'attribuer le **grade de master** au DE obtenu en 5 ans d'études ;
- 3) revoir le **déroulement de carrière** c'est-à-dire la grille indiciaire et l'avancée d'échelons dans les grades et donc le **salaire** comme évoqué en liminaire ;
- 4) revoir aussi le **plan de carrière** c'est-à-dire prévoir la possibilité, parallèlement à la voie de l'encadrement, de la reconnaissance d'une **nouvelle diversification de grades et fonctions** : des fonctions de **praticien chercheur, d'enseignant chercheur** et des fonctions de **pratiques avancées** valorisant une expertise clinique acquise par un engagement de haut niveau dans des pratiques orientées et des parcours de formations complémentaires ;

CDP SEGUR SANTE 25 05 2020

CNKS Contact : Pierre Henri Haller, président, phhaller@free.fr 06 62 37 08 03 – www.cnks.org

5) revoir les conditions de travail du métier de kinésithérapeute hospitalier :

- repenser et améliorer dans le cadre et à l'échelon de chaque hôpital une véritable démarche de l'accueil-accompagnement des étudiants et valoriser l'engagement des professionnels dans cette dynamique ;
- instaurer des quotas de patients par kinésithérapeute en fonction des disciplines et unités fonctionnelles auxquelles leur activité est rattachée ;
- instaurer pour le kinésithérapeute temps plein,
 - dans le temps de travail hebdomadaire et à raison d'un quintile temps, le droit et le devoir en fonction des domaines d'appétence et d'excellence du kinésithérapeute d'une participation à une activité connexe à l'activité principale soit en regard du domaine professionnel soit en regard de domaines transversaux institutionnels (dans les deux cas formations cliniques comme dispensateur ou bénéficiaire, recherche, douleur, équipes mobiles et had, comités spécifiques, ;
 - hors et au-delà du temps de travail, mais dans la limite du temps de travail maximal autorisé, la possibilité sur la base du volontariat d'un exercice complémentaire libéral ou d'heures supplémentaires ;
- recentrer l'activité principale des MKs sur leurs actes à haute technicité ajoutée et à forte valeur ajoutée par la création d'assistants en soins de rééducation issus d'aides-soignants (modèle assistant de soins en gérontologie) non concurrentiels de la profession par leur polyvalence auprès de l'ensemble des professionnels de rééducation ;
- favoriser, à l'échelon de l'hôpital ou du GHT selon les effectifs, le soutien, la promotion et le développement d'un encadrement de la filière rééducation, garant d'une dynamique, d'une adaptabilité et d'une synergie au sein de l'ensemble des équipes hospitalières ;

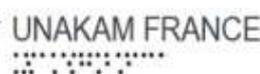
6) valoriser l'interprofessionnalité comme levier de la qualité de vie au travail dès la formation initiale, dans la formation continue et tout au long de la vie professionnelle ;

7) repenser complètement en interprofessionnalité, et en lien avec les professionnels de santé libéraux l'organisation d'une filière coordonnée des Professions Alliées au service d'une nouvelle Stratégie Nationale de Réadaptation, de l'hôpital à la ville et vice versa, au cœur des territoires

Le CNKS, qui reste à l'écoute et disposition de toute partie prenante à la refondation du système qui souhaiterait dialoguer sur ces propositions, appelle de ses vœux une convergence et une cohérence d'action des pouvoirs publics, des fédérations patronales et des organisations syndicales représentatives des salariés ; une convergence en faveur des métiers salariés de la santé pour valoriser et reconnaître l'engagement sans faille au service public de ses acteurs et garantir une pleine et entière démocratie sanitaire où à la juste attente des patients puisse répondre de façon pérenne l'expertise de haut niveau des professionnels du système de santé français.

CDP SEGUR SANTE 25 05 2020

CNKS Contact : Pierre Henri Haller, président, phhaller@free.fr 06 62 37 08 03 – www.cnks.org



26 mai 2020

Etats généraux de la kinésithérapie

La kinésithérapie dessine un nouvel avenir

Bien que la crise épidémique ne soit pas terminée, les réflexions pour en tirer les enseignements et imaginer le « monde d'après » commencent. Cet épisode bouleversant doit nous inciter à repenser notre système de santé et son organisation, à l'occasion notamment du « Ségur de la santé » qui débute en ce moment.

Définie comme [une priorité par l'OMS](#), l'apport de la kinésithérapie à la bonne santé de nos concitoyens doit être valorisé et mis au cœur des politiques publiques.

La crise sanitaire liée au Covid-19 démontre que le Grand Débat National voulu par le Président de la République n'était pas suffisant pour répondre aux enjeux de santé publique et aux profondes réformes que notre pays se doit d'instaurer pour retrouver un système de santé performant qui réponde à l'attente de nos soignants et de nos concitoyens. **Aujourd'hui, les forces vives de la kinésithérapie et de la santé se réunissent pour ouvrir des états généraux afin d'aller plus loin, réfléchir à l'avenir de leur profession et proposer des solutions concrètes et pérennes pour transformer notre système de santé.**

Les participants mèneront une réflexion approfondie sur le système de santé et examineront des sujets comme la reconnaissance des compétences des kinésithérapeutes, l'accès aux soins pour les patients, la formation initiale et continue, la valorisation des carrières des kinésithérapeutes salariés, les freins administratifs et financiers à l'exercice ou encore la coordination des différents professionnels de santé.

L'Ordre, les syndicats signataires, le Conseil National Professionnel, les associations, les représentants des universitaires, des étudiants et des patients, ainsi que des personnalités qualifiées choisies par chacune des instances signataires de ce communiqué seront amenés à co-construire la kinésithérapie de demain. Concertations, débats, échanges autour de ces problématiques serviront les intérêts de tous. L'ensemble des kinésithérapeutes de France sera également invité à indiquer ses priorités et à s'exprimer dans ce processus. Ces contributions seront synthétisées afin d'élaborer une plateforme commune dessinant la kinésithérapie de demain.

Ce document unique permettra aux acteurs de la profession de porter haut et fort la voix des 96 000 kinésithérapeutes libéraux et salariés et des 12 000 étudiants, futurs professionnels, afin de défendre auprès des pouvoirs publics leur place au cœur du système de santé.

Contacts presse



9 juin 2020

Etats généraux de la kinésithérapie

Séjour de la Santé : des pistes pour sauver la kinésithérapie

L'ensemble des représentants des 100 000 kinésithérapeutes et des 12 000 étudiants en kinésithérapie prennent unanimement acte de la volonté du gouvernement de bâtir les fondations d'un système de santé « plus moderne, plus résilient, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels ».

Ces représentants font l'amer constat d'une situation dramatique, dégradée tant dans l'exercice libéral que salarié, maintes fois dénoncée auprès des autorités restées pourtant silencieuses : études de plus en plus chères, croissance démographique incontrôlée, diminution progressive massive et constante des effectifs de kinésithérapeutes des établissements de santé et médico-sociaux, démantèlement progressif des rôles et missions des kinésithérapeutes au profit de non professionnels de santé, profession négligée par les autorités qui l'oublie souvent dans leurs rapports, rémunération insuffisante des salariés et des libéraux, font le lit d'une déconsidération croissante. Une situation aboutissant par exemple à l'exclusion de kinésithérapeutes des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au cours de la crise Covid-19, alors même que l'OMS en 2017 invitait les Etats à « créer un leadership et un soutien politique fort en faveur de la réadaptation aux niveaux mondial, national et infranational ».

La kinésithérapie est en péril, ce qui occasionne une perte de chance pour les patients ainsi que des dépenses qui pourraient être évitées. En conséquence, le gouvernement et les tutelles doivent prendre leurs responsabilités et mettre en place les mesures suivantes pour revaloriser la profession.

Formation initiale :

- Accélérer le rapprochement avec l'université et permettre des études à frais universitaires.
- Reconnaître le grade de master en kinésithérapie et mettre en application les pratiques avancées en kinésithérapie. Accéder au corps des enseignants hospitalo-universitaires.

Rôle et reconnaissance :

- Abandonner la différenciation corporatiste entre professions médicales et auxiliaires médicaux.
- Intégrer la kinésithérapie comme soin de recours essentiel dans la politique de santé publique au même titre que la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique.
- Permettre aux patients d'accéder sans prescription à la kinésithérapie.
- Renforcer les rôles et missions des kinésithérapeutes dans la santé publique en les intégrant dans les consultations d'urgence, dans la protection de la santé en entreprise et en milieu scolaire en créant des postes de kinésithérapeute du travail et kinésithérapeute scolaire, et comme coordonnateurs notamment dans les EHPAD.
- Diversifier les profils des cadres dans les organismes publics afin d'assurer la présence de la kinésithérapie : haute autorité de santé, assurance maladie, agences régionales de santé, etc.

Valorisation de la profession :

- Garantir une rémunération décente des kinésithérapeutes libéraux et salariés en adéquation avec leur niveau de qualification et les standards Européens en la matière.
- Permettre une diversification de carrière avec les pratiques avancées en kinésithérapie, l'accès au corps des enseignants hospitalo-universitaires et la création d'un corps de cliniciens chercheurs.
- Elaborer une politique de recrutement attractif et de fidélisation pérenne dans les établissements de santé avec des perspectives d'évolution de carrière tant en déroulement de carrière qu'en plan de carrière afin de pourvoir aux 3500 postes vacants et prévenir les départs à la retraite.
- Développer l'interprofessionnalité et renforcer les liens ville hôpital.

La situation actuelle est le résultat de plusieurs années de négligence. Les kinésithérapeutes attendent du Ségur que les autorités prennent conscience de l'impérieuse nécessité d'écouter la profession afin de lui permettre de garantir aux deux millions de patients soignés chaque jour la qualité et la sécurité indispensables à leur prise en charge.

Contacts presse

« la trace » à propos du DCS et des cadres,
de l'Intelligence Artificielle, de l'exercice salarié, de la professionnalisation
parlons en ENSEMBLE aux JNKS jeudi 17 & vendredi 18 septembre 2020

JNKS 2020 jeudi 17 septembre



10h00 - 12h00 *La trace dans tous ses états*

- **L'intention, le geste et la trace en kinésithérapie et réadaptation ... et dans sa dimension artistique**
Andrée GIBELIN, cadre de santé kinésithérapeute (74)
- **La trace de l'écrit**
Intervenant PRESSENTI
- **La trace dans sa dimension sémantique**
Aurore WESTPHAL, orthophoniste (06)
- **Traces du métier kinésithérapeute salarié : études, enquêtes, et représentations**
Pierre-Henri HALLER, cadre supérieur de santé kinésithérapeute (13)

13h30 - 15h30 *Cadres de santé : le diplôme, 25 ans déjà, 25 ans encore ?*

- **De l'histoire des certificats et diplômes des cadres ...**
Yves COTTRET, cadre supérieur de santé kinésithérapeute (60)
- **...aux représentations sur les cadres de santé**
Olivier SALTARELLI, cadre de santé Kinésithérapeute (39)
- **Regard sur les cadres de santé et leur formation**
Sophie DIVAY, sociologue (75)
- **Avenir & devenir des cadres de santé : formation(s), rôle(s) et fonction(s) ? [Table ronde]**
*Chantal de SINGLY, directeur d'hôpital (75), Dominique COMBARNOUS, présidente de l'ANCIM (69),
Valérie CORRE, coordinatrice générale des soins (69), Eric ROUSSEL, directeur d'hôpital (75)*

16h00 - 18h00 *L'Intelligence Artificielle (IA) en santé, en réadaptation...& l'Ethique ?*

- **Mouvement perturbé et activité face au(x) défi(s) de l'intelligence artificielle**
Pierre-Henri HALLER, cadre supérieur de rééducation kinésithérapeute (13)
- **IA en réadaptation : changement rupture des pratiques professionnelles ?**
Aurélien AUGER, ff cadre de santé kinésithérapeute (27) & Barbara BONECKA, ff cadre de santé kinésithérapeute (13)
- **L'Homme contre nature**
Philippe STEVENIN, docteur en sciences de l'éducation (78)
- **IA & Ethique**
*David GRUSON, docteur en droit de la santé, (75)
à l'initiative de ETHIK-IA, auteur de S.A.R.R.A, une IA et de La machine, le médecin et moi*

JNKS 2020

vendredi 18 septembre



10h00 - 12h00 **Exercice : Creuser profond ou ratisser large ?**

- **Evolution des pratiques et des actes : pertinence & (in)cohérence !**
Julien GROUES, kinésithérapeute (22)
- **Evolution des fonctions et statuts : l'exemple du « praticien chercheur »**
Thomas RULLEAU, Kinésithérapeute, PhD, ingénieur de recherche (85)
- **SSR : les nouvelles donnes**
Thomas COONE, chargé de mission Ministère Santé (75), Jean-Pascal DEVAILLY président du SYFMER (75), Corinne DARRE, directrice de CRF (59), Andrée GIBELIN cadre de santé kinésithérapeute (74)

13h30 -15h30 **Exercice salarié : attractivité & fidélisation, spécificité & interprofessionnalité**

- **Des 3 R ...**
Pierre-Henri HALLER, cadre supérieur de rééducation (13)
- **Aujourd'hui étudiants, demain kinésithérapeutes salariés ? Représentations sociales et influences socio-économiques**
Enora LE CALVEZ (étudiante K5), Janice BRINGAUD (MKDE 20220)
- **Aides kinésithérapeutes [AK], Assistants en soins de Rééducation [ASR] : intentions, gestes et traces**
Marie-Frédérique FERRY, cadre supérieure de rééducation (54), Emmanuelle BERTEAU, cadre supérieure de rééducation (33)
- **... à un curriculaire de kinésithérapie dans une Stratégie Nationale de Réadaptation [table ronde]**
Pierre-Henri HALLER, cadre supérieur de rééducation (13)
Marie-Frédérique FERRY cadre supérieure de rééducation (54), Emmanuelle BERTEAU cadre supérieure de rééducation (33), Magali FAROULT, cadre supérieur de rééducation (64), Jean-Pascal DEVAILLY président du SYFMER (75), 1 représentant de l'ANFE, 1 représentant de la FNAAS

16h00 -18h00 **Professionnalisation**

- **De l'école à l'université**
Christophe DINET, directeur d'IFMK (25)
- **Professionnalisation ... par l'apprentissage clinique**
Véronique HANCART LAGACHE (76), cadre de santé formatrice (76)
- **Professionnalisation ... par la simulation clinique**
Marie-Frédérique FERRY, cadre supérieure de rééducation (54),
- **Professionnalisation ... par la recherche clinique**
Thomas RULLEAU, kinésithérapeute, PhD, ingénieur de recherche (85)
- **Professionnalisation ... par l'interprofessionnalité universitaire ? [table ronde]**
Florence GIRARD, directrice d'IFSI & présidente de l'ANDEP (19), Hervé QUINART, coordonnateur général des soins IRF directeur d'IFMK (51) et Annabelle COUILLANDRE, directrice d'IFMK (45)
- **L'accompagnement des stagiaires à l'hôpital et en ssr : quels dispositifs d'intégration ?**
Véronique GRATTARD, cadre supérieure formatrice (25) Valérie MARTEL, cadre de santé de rééducation (76), Andrée GIBELIN, cadre de santé kinésithérapeute (74), un représentant des étudiants

➤ **INSCRIPTION DIRECTEMENT AUPRES DE KOP** cf. bulletin page 15